

<https://enseignants.se-unsa.org/Nouvelle-Caledonie-mise-a-disposition-pour-la-rentree-2023>



Nouvelle-Calédonie : mise à disposition pour la rentrée 2023

- Ma mobilité géographique - Affectations en COM -

Date de mise en ligne : vendredi 6 mai 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Vous envisagez d'exercer vos missions d'enseignant, de CPE ou de PsyEN sous d'autres horizons ?
Sachez que vous pouvez demander une mise à disposition pour exercer en Nouvelle-Calédonie !

Mûrir son projet

La [note de service ministérielle](#) définissant les conditions et modalités de candidature pour les enseignants du 2^d degré, CPE et PsyEN à une mise à disposition auprès de la Nouvelle-Calédonie en vue de la rentrée de février 2023 est publiée.

Celle encadrant le recrutement pour les enseignants du 1^{er} degré sera publiée à l'été 2022.

Demander une mise à disposition pour la Nouvelle-Calédonie nécessite de se renseigner sur ce territoire afin de mûrir son projet.

L'année scolaire commence à la mi-février pour se terminer vers la mi-décembre et les conditions de vie nécessitent une grande capacité d'adaptation et d'intégration des ressources et traditions locales.

Faire sa demande

Si vous êtes enseignant du second degré, CPE ou psychologue de l'Éducation nationale, titulaire ou stagiaire, vous pouvez faire acte de candidature mais ce, sans omettre aucune étape.

> Du vendredi 29 avril au mardi 17 mai 2022 à 17 h (heure de Paris) :

- saisie des demandes sur l'application Siat, *via* le portail Arena, rubrique Gestion de personnels /I-Prof/Les services/ Mouvement des enseignants du 2^d degré vers les COM (6 voeux maximum) ;
- information de son supérieur hiérarchique de la candidature afin que celui-ci puisse émettre un avis sur la candidature dans les délais impartis ;
- vérification de l'exactitude des informations liées à sa situation personnelle et administrative figurant dans Siat.

> 7 juin 2022 à 17 h au plus tard : dépôt sur Siat des pièces justificatives

> 17 mai 2022 à 17 h : fermeture de Siat

Préparer son affectation

La procédure de mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie se déroule en deux phases :

- une première phase extraterritoriale : étude de la demande de mise à disposition
- une seconde phase intraterritoriale : affectation sur poste

Si vous êtes retenu à l'issue de la phase extraterritoriale, vous recevez la note de service encadrant les opérations de la phase intraterritoriale du mouvement en Nouvelle-Calédonie. Mais vous n'avez pas à constituer de nouveau dossier, ni à formuler de voeux.

Votre candidature est appréciée au vu du dossier constitué pour la phase extraterritoriale, mais vous devez, le cas échéant, adresser des pièces justificatives complémentaires selon les éléments du barème pris en compte lors de la phase intraterritoriale.

Organiser son voyage

Vos frais de transport ainsi que vos frais de déménagement pourront être pris en charge par le vice-rectorat sous

conditions, notamment de service.

Vous pourrez également recevoir l'indemnité d'éloignement si vous en remplissez les conditions.

Participer au mouvement spécifique

Il est aussi possible de bénéficier d'une mise à disposition en Nouvelle-Calédonie en participant à un mouvement spécifique des enseignants du second degré.

Les postes à pourvoir à compter du 1er septembre 2022 sont :

- 1 poste de professeur agrégé en mathématiques au lycée Jules Garnier de Nouméa pour enseigner en 2e année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) - classe de PT ;
- 1 poste de professeur agrégé de mathématiques au lycée Dick Ukeiwë de Dumbéa pour enseigner en 1re année et 2e année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) - filière ECT ;
- 1 poste de professeur agrégé en histoire-géographie au lycée Lapérouse de Nouméa pour enseigner en CPGE Littéraire : l'enseignant retenu sera en charge des cours de géographie en khâgne (spécialité géographie) et en hypokhâgne.

Votre dossier de candidature, revêtu de l'avis de votre chef d'établissement, doit alors :

- être transmis, dans les quinze jours suivant la date de publication de l'appel à candidature (soit 15 jours après le 28 avril 2022) à l'adresse suivante : ce.dp@ac-noumea.nc ;
- préciser en objet "MOUVEMENT SPECIFIQUE RS 2022 - NOM PRÉNOM - DISCIPLINE" ;
- être accompagné des pièces suivantes : une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie des deux derniers rapports d'inspection ou comptes rendus de rendez-vous de carrière, une fiche de synthèse de moins d'un mois à demander à votre gestionnaire académique.